

Dr Pauline PLAZY CHABRAND
Médecin Généraliste
Centre Commercial de Cluny
97233 SCHOELCHER

M. Le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris, France

Le 11.10.2023 à Fort de France

OBJET : Procédure DR Pauline PLAZY CHABRAND / URSSAF Martinique.

« Monsieur le Président, je vous fais une lettre, que vous lirez peut-être si vous avez le temps... »

C'est dépitée et à bout de souffle que je me résigne à écrire aux plus hautes instances de notre pays : au Ministère et même au Président de la République. Je n'en reviens pas. Je trouve même ma démarche ridicule ...

En tout honnêteté je pense que vous avez autre chose à faire que de lire une lettre rédigée sur papier libre par une petite généraliste d'un DOM situé à plus de 7000 km de vous... Mais je tente ma chance.

Je vais peut-être faire tache au milieu des revendications de 68 millions de compatriotes mais je me dis qu'il n'y pas de raison, **vous devez savoir comment marche l'administration de votre pays car cela est vraiment fascinant.**

Dans la vie on m'a appris qu'en travaillant bien à l'école, on peut accéder aux études, on peut avoir une bonne situation. On m'a appris aussi à être intègre et à respecter la justice. Cela s'appelle **les valeurs** M. le Président.

Je n'ai pas peur du travail et j'ai toujours voulu faire médecin : servir à quelqu'un, à quelque chose et s'investir dans ce qu'il y a de plus beau : l'humain. C'est mon rêve de gosse.

En partant de mon petit village de montagne pour la ville, j'ai sacrifié ma jeunesse, j'ai passé des concours difficiles, des jours et des nuits blanches, et accessoirement j'ai aussi avalé plusieurs mètres cubes de bouquins.

Je suis allée aussi loin que l'on peut aller dans les études supérieures : **j'ai pris 10 ans ferme.**

Fière je suis devenue médecin généraliste, médecin de famille comme j'aime à le dire. Pour faire ce métier, pas d'orgueil à dire qu'il faut de l'abnégation, de la disponibilité, du courage. C'est la vérité. Il faut être présent pour **accompagner au mieux les gens et ne pas avoir peur des responsabilités**.

On doit prendre tous les jours des **décisions qui engagent la santé des personnes que l'on suit** : nos patients. Ce ne sont pas des inconnus M. le Président, ce sont des gens dont on connaît l'histoire, dont on connaît les parents et les enfants. On sait leurs difficultés et on a épongé avec eux quelques tourments.

En médecine, il y a parfois des pathologies aiguës : c'est toujours mieux de détecter un AVC ou une embolie à temps, il faut être réactif. Il y a aussi des pathologies chroniques : diabète et ses complications, maladie neurologique et ses handicaps, cancer ... On descend alors dans les méandres de la maladie avec nos patients, en leur tenant la main. Et ils ont besoin de nous.

On ne compte pas les heures. On conjugue le **cabinet, les visites, les gardes, avec notre vie de famille**. On côtoie au quotidien **la misère humaine, la violence, le handicap et la mort**.

Ce n'est pas « normal », on ne s'y habitue jamais. C'est sans doute le plus beau des métiers mais c'est surtout un métier difficile. On ne peut pas être « léger » quand on rentre le soir à la maison.

Un médecin ça ne raccroche jamais vraiment.

En ville, on est médecin M. le Président mais on devient aussi **chef d'entreprise**. On monte un cabinet, on a un loyer, des charges, une femme de ménage et un secrétariat si on peut ...

On a des **taxes** et pas qu'un peu. On paye tout et on n'a droit à rien, ou si peu ... Même à 40° de fièvre on y va, même au terme de notre grossesse on y est ... **On n'a pas le choix, les charges tombent chaque mois...**

Je me suis installée sûre de mes choix et de mon rôle en 2013 au terme de mon internat, en Martinique. Cabinet de groupe, secteur 1 - conventionnée.

Alors que je cotise de manière rigoureuse auprès de l'URSSAF, j'accuse réception en **novembre 2019 de régularisations hors normes** : plus de 19 500 euros puis 8 500 euros, tout cela en un mois.

Sous la menace de majorations si je ne payais pas et sur les conseils d'un des gestionnaires de l'URSSAF : il m'a fallu « payer pour contester ».

Enceinte de mon troisième enfant, j'ai dû souscrire avec mon époux à un prêt pour faire face.

Concernant mon dossier et ces sommes appelées à tort, l'erreur est rapidement trouvée : **l'URSSAF m'a immatriculée en secteur 2 plutôt qu'en secteur 1 lors de mon installation**, alors que les bons documents avaient été transmis au Pôle Conventionnel de la sécurité sociale.

L'erreur vient de leur service et est reconnue.

La caisse de sécurité sociale m'explique qu'il n'est pas possible de « modifier » mon compte URSSAF mais que l'on va m'en créer un nouveau.

Un **nouveau compte est alors créé** avec le bon secteur. Cependant il prend pour point de départ la date « fictive » de 2017 alors que mon installation date de 2013...

Contrairement à ce qui m'avait été promis, aucune mise à jour de mon compte URSSAF n'est intervenue.

Pire, mes cotisations des années antérieures n'ont pas été reportées ou seulement partiellement sur ce nouveau compte.

Ainsi l'URSSAF m'a réclamé jusqu'à 76 000 euros sans aucune raison avec la création de ce nouveau compte mal renseigné.

Le problème semblait insoluble... Epuisée, j'ai dû prendre contact avec un avocat.

Le Pôle Social du **Tribunal Judiciaire de Fort de France** a condamné l'URSSAF en juin 2021, au terme de 6 renvois de l'audience à leur demande, mais aucune mise à jour de mon dossier n'a eu lieu. (Jugement en pièce jointe)

Ainsi, il m'a fallu saisir le **Juge de l'Exécution des peines** pour espérer que l'URSSAF fasse enfin son travail. Au terme (toujours) de multiples renvois de l'audience à la demande de l'URSSAF (8 au total) : le Juge de l'Exécution tranche en ma faveur le **9 décembre 2022, ordonnant à l'URSSAF d'exécuter la décision de justice et le condamnant à nouveau.** Une astreinte a été fixée. (Jugement en pièce jointe).

La décision du Juge de l'exécution a été signifiée à l'URSSAF par **Huissier de Justice le 2 mai 2023** puisqu'aucune action depuis le jugement de décembre 2022 n'a été entreprise par leur service.

En plus de ces procédures judiciaires, le **Défenseur des droits** a été saisi devant cette situation ubuesque et maltraitante à mon égard.

Ses différentes actions depuis 2020 restent sans effet.

En date du 25 mai 2023 et suite à un point exhaustif de mon avocat par courriel, il indique d'ailleurs « **qu'une nouvelle intervention du Défenseur des droits va être préparée, sous l'angle de la violation du droit au recours garanti par la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ce droit implique en effet l'effectivité du recours et, par voie de conséquence, l'exécution des décisions rendues par les juridictions françaises.** »

En parallèle de ces démarches, je reçois des « mises en demeure » et des **menaces** de « dernier avis avant poursuites » par l'URSSAF pour que je paye mes « cotisations ». Correspondances qui se sont **intensifiées depuis début 2023.**

Cependant aucune **mise à jour** de mes dettes ou de mon dossier sur mon compte URSSAF n'a eu lieu depuis 4 ans.

Dans ce contexte comment et quoi payer ?

Je réponds systématiquement à ces injonctions par des courriers explicatifs, avec accusé de réception, en fournissant les deux jugements prononcés.

Malheureusement, je pense que l'huissier arrivera à ma porte puisque je comptabilise à l'heure actuelle plus de 6 lettres de menaces de procédure à mon encontre en l'espace de quelques mois...

Cette situation est déstabilisante et très anxiogène pour moi.

Une **mise en demeure détaillée des années 2017 à 2022** m'a été transmise en septembre 2023. Elle s'est avérée **complètement erronée après vérification de mon cabinet comptable**.

Mon **Organisme de Gestion Agrée (OGA)** m'a informé récemment de la **NON déductibilité** de mes cotisations « **MADÉLIN** » au plan comptable, sous le motif que je ne suis pas à jour de mes cotisations obligatoires.

Ainsi en plus du matraquage administratif avec une pression permanente exercée depuis près de 4 ans, des frais d'avocat répétés avec des procédures sans fin pour simplement obtenir que justice soit faite, voilà maintenant que je suis « punie » pour une faute que je n'ai pas commise au niveau de ma comptabilité ... C'est invraisemblable.

M le Président je vous écris car je n'arrive plus à faire face.

Je suis mariée et maman de 3 jeunes enfants. Personne ne peut imaginer le désarroi dans lequel nous avons basculé depuis le début de cette affaire.

Cette procédure m'a coûté non seulement de l'argent mais surtout du temps, de l'énergie et par-dessus tout mon équilibre familial et ma santé. J'ai perdu le sommeil, j'ai développé des symptômes d'anxiété. Jusqu'à quand cette mascarade va-t-elle durer ?

Les gens de l'URSSAF n'ont donc pas d'impératifs pour faire simplement leur travail ?

N'ont-ils aucune décence pour se soustraire de la sorte à la Justice de leur pays ?

N'ont-ils pas honte de mener ce harcèlement administratif complètement écœurant à l'égard d'honnêtes gens, sans jamais étudier les réponses qui leur sont pourtant faites ?

Sont-ils au-dessus des lois ?

J'ai toujours voulu faire médecin de famille, c'était mon rêve de gosse, ma « vocation ». Aujourd'hui, je ne pense pas pouvoir poursuivre, en tout cas pas dans ce pays. Je ne veux pas sacrifier davantage et cette administration m'a déjà volé beaucoup trop.

Mon avocat entame à l'heure actuelle un **nouveau recours auprès du Juge de l'exécution pour « essayer » de liquider l'astreinte fixée au jugement de décembre 2022 et « tenter » de faire enfin respecter les décisions de justice prononcées.**

Mais y a-t-il seulement une sortie à ce tunnel ?

La maltraitance administrative dont l'URSSAF fait preuve à mon égard depuis 4 ans est affligeante.

Je souhaite que mon dossier soit mis à jour afin de régulariser la situation et reprendre le paiement de mes cotisations.

Je ne suis aucunement dans le refus de payer.

Je souhaite uniquement pouvoir poursuivre sereinement mon activité professionnelle en payant les cotisations effectivement dues.

A ce jour, l'URSSAF ne fait pas son travail et ne me permet pas d'avancer.

M. le Président, il n'est pas tolérable que les décisions de Justice, dans un pays comme la France, ne soient pas appliquées.

Cette administration m'a plongée dans une détresse dont je ne suis pas encore sortie.

Combien de familles se retrouvent dans notre cas à cause de l'incompétence des services de l'URSSAF et de son impunité ?

Je n'aurais jamais pensé remettre en cause mon métier. Je n'aurais jamais pensé vouloir quitter mon pays. Je suis écœurée et déçue de faire ce constat aujourd'hui.

A la manière du Déserteur qui m'a permis de débiter cette lettre, je pourrai conclure avec lui : « si vous me poursuivez, prévenez vos gendarmes, que je n'aurai pas d'arme, et qu'ils pourront tirer... »

Mais ça, l'URSSAF le sait déjà et s'y emploie depuis 4 ans...

Espérons que mon armure ait encore un peu de résistance...

Respectueusement,

Dr Pauline PLAZY CHABRAND